



ai je un recours sur un remboursement ACCRE

Par **sylyvie**, le **13/12/2012** à **17:42**

Bonjour,

Voici mon souci:

J'ai repris un tabac/presse en liquidation judiciaire en janvier 2005.

J'ai bénéficié de l' ACCRE, donc l'assedic a continué de me verser mes droits pendant 18mois.

J'ai vendu mon affaire en décembre 2008 et depuis je suis salariée.

Malheureusement , je me retrouve sans emploi actuellement , je vais m'inscrire à pôle emploi, et j'apprends qu'en fait mes droits sont bloqués , car j'ai fait un bénéfice en 2005 et 2006 (je ne me suis pas rémunérée du tout pendant les 18 mois où je touchais les assedic)

Je n'ai droit à aucune indemnisation et je vais vraisemblablement devoir rembourser cette somme qui avoisinerait 17000€.

Mon comptable m'avait dit que cette aide n'était pas un prêt , donc non remboursable.

Etant sans emploi , je ne peux payer cette somme. Et pourquoi ne me l'ont ils pas réclamé avant?

Ai je un recours ?

Merci d'avance pour vos réponses
cordialement

Par **sylyvie**, le **15/12/2012** à **01:11**

bonsoir,

Personne ne peut me répondre?